

**6^{ème} réunion publique du
Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est
Le mardi 11 janvier 2022 – 19 h
Rencontre virtuelle**

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance en souhaitant une belle et heureuse année à l'assemblée malgré le contexte sanitaire actuel. Elle invite les conseillers à se présenter à tour de rôle. La présidente rappelle que la rencontre est diffusée sur les réseaux sociaux.

2. Vérification du quorum et des absences

PRÉSENCES :

Conseillères et conseillers : Marie-France Maltais; Richard Gallant; Danny Comeau; Ghislaine Foulem; Michèle Hébert; Pierre Morais; Gérard Robichaud; Guy Chiasson; Meggie McGraw.

Directrice générale : Marc Pelletier
Directeur des services administratifs et financiers : Éloi Doucet, Marc Thériault
Coordonnateur des relations stratégiques : Ian-Guillaume Desroches

Absences : Nathalie Mallais Comeau

3. Adoption de l'ordre du jour

MOTION 38, RÉOLUTION 06-3

**Le conseiller Robichaud propose
Appuyé par le conseiller Gallant**

QUE soit accepté, tel que présenté, l'ordre du jour de la réunion publique du 11 janvier 2022.

Adoptée

4. Déclaration de tout conflit d'intérêts en lien avec les points présentés à l'ordre du jour
Aucun conflit n'est rapporté.

5. Lien avec la communauté

5.1 Forum de discussion – CPAÉ

Ce forum n'a pas lieu en rencontre virtuelle.

5.2 Présentation - Honneur au mérite du CED

Sans objet

6. Perfectionnement du Conseil

Sans objet

7. Pour discussion ou décision du CED

Sans objet

8. Adoption des procès-verbaux

8.1 Procès-verbal de la réunion publique du 7 décembre 2021

MOTION 39, RÉOLUTION 06-8.1

Le conseiller Morais propose

Appuyé par la conseillère Maltais

QUE soit accepté, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion publique du 7 décembre 2021.

Adoptée

8.2 Suivi découlant des procès-verbaux

Les suivis aux procès-verbaux ont été effectués tel que stipulé.

9. Vérification du rendement de la direction générale

9.1 Mise à jour COVID-19

La présidente donne la parole au directeur général. Le directeur général explique qu'il souhaite aborder plusieurs points concernant la mise à jour COVID-19.

Dans un premier temps, le directeur général informe le Conseil qu'il a été demandé aux écoles de travailler sur un plan d'hiver en prévision du retour des élèves à l'école après le congé des fêtes. Les mesures restent les mêmes, le souhait étant de les renforcer, en l'occurrence : le port du masque, le nettoyage des mains et des espaces de travail, limiter les regroupements de grands groupes de personnes. Le district encourage la vaccination et l'administration de la troisième dose du vaccin auprès de son personnel, sachant que le personnel, étant en contact avec des enfants, est prioritaire sur l'accès à la troisième dose. Le directeur général informe que la vaccination auprès des jeunes de plus de 12 ans est en bonne progression, cependant le district ne détient pas de donnée concernant l'avancement de la vaccination des jeunes de 5 ans et plus.

Le directeur général poursuit avec les changements qui ont été apportés à la gestion des cas positifs autant au sein des écoles du DSFNE qu'au sein de la population en général. Entre autres, la santé publique n'est plus en mesure d'effectuer le retraçage des cas positifs à la COVID-19 dû au nombre exponentiel de nouveaux cas par jour, la responsabilité est désormais reportée sur chacun et chacune. La période d'isolation a été réduite à cinq jours pour les personnes doublement vaccinées et à dix jours pour les personnes non pleinement vaccinées. Le directeur général ajoute que la distribution de tests rapides n'existera plus au sein du district en raison de problème d'approvisionnement au niveau national.

Le directeur général rappelle que la santé publique a recommandé la fermeture des écoles pour deux semaines avec les apprentissages en virtuel, une réévaluation de la situation sera faite au cours de la deuxième semaine. Il explique les difficultés liées à l'enseignement à distance et admet qu'il n'existe pas de meilleures solutions d'apprentissage aux vues des circonstances sanitaires actuelles. Le directeur général informe le Conseil qu'il a été demandé aux équipes stratégiques des écoles d'établir une liste d'environ 15% de la population étudiante des écoles, composée d'élèves dits « à

risque », c'est-à-dire des élèves à grands besoins ou avec des difficultés de différent ordre telles qu'une insécurité alimentaire, une situation de décrochage scolaire, des raisons d'accès à internet, des raisons de santé mentale, etc. Il a également été maintenu des trajets d'autobus scolaires pour répondre aux besoins des familles. L'ensemble du personnel de l'école est mis à contribution afin d'encadrer ces élèves aussi bien en virtuel qu'en présentiel pour apporter le meilleur des soutiens aux familles. Le directeur général poursuit en rappelant que les cours en virtuel ne sont pas une option pour les élèves et que l'ensemble des enseignants mettent en place des dispositifs pour rendre le virtuel plus attrayant. Il est aussi demandé aux enseignants d'enregistrer leur cours en ligne afin d'offrir l'opportunité aux enfants étant en garderie le jour, de rattraper leur cours en soirée.

Cependant et malgré la fermeture des écoles, les activités parascolaires en petit groupe pour les jeunes doublement vaccinés des 12 ans et plus se poursuivent afin de soutenir la santé mentale des jeunes.

Le Conseil s'interroge sur la répartition des cours durant la journée d'enseignement virtuel chez les secondaires. Le directeur général précise que des pauses plus fréquentes ont été recommandées ainsi que de provoquer des activités d'apprentissage encourageant des discussions et des interactions entre les enseignants et les élèves, mais également au sein de groupe de travail.

Le Conseil se questionne sur l'interprétation des termes de « jeunes vulnérables » ou « jeunes à risque » par les apprenants eux-mêmes. Le directeur général précise que le choix de l'expression de population étudiante vulnérable a été changé pour population étudiante dite à risque, sans avoir pour objectif de catégoriser les apprenants, mais dans l'unique but de les identifier et de les soutenir davantage. Il ajoute que le terme « à risque » est très vaste et correspond aussi bien aux élèves à grands besoins qu'aux élèves avec des difficultés de différent ordre tels qu'une insécurité alimentaire, une situation de décrochage scolaire, des raisons d'accès à internet, des raisons de santé mentale, etc.

Le Conseil demande de quelle manière ces élèves ont été identifiés. Le directeur général rappelle que ce sont les équipes stratégiques des écoles qui ont regardé au cas par cas tout en souhaitant respecter le taux de 15% de présence au sein des écoles, il poursuit en confirmant que les inquiétudes des parents peuvent également être prise en compte et invite les parents à les partager avec les écoles. L'exercice de devoir faire un choix reste déchirant pour le DSFNE, mais limiter au maximum la transmission du COVID-19 au cœur des écoles reste une priorité.

Le directeur général souhaite informer le Conseil que la rencontre autour du mieux-être qui était prévue avec les Conseils scolaires des écoles secondaires a dû être reportée en raison d'une tempête hivernale le jour où elle devait se dérouler. Toutefois et en raison de la situation d'apprentissage en virtuel actuelle, il a été choisi d'envoyer un sondage à certains étudiants afin de connaître les formules qu'ils apprécient le plus lorsqu'ils sont en enseignement virtuel. Les résultats seront ensuite partagés avec l'ensemble du corps professoral.

Le Conseil questionne les difficultés encore existantes pour certains enseignants de manipuler les outils informatiques. Le directeur général tient à rappeler que certains cours se prêtent mieux à un format virtuel que d'autres, notamment les cours nécessitant plus de pratique que de théorique. Il rappelle que l'ensemble des enseignants s'investissent

pleinement dans l'enseignement virtuel, mais il ne faut pas négliger les défis liés autant aux aptitudes de chacun, qu'au manque d'interaction avec les élèves en raison du virtuel.

9.2 Rapport de vérification – Politique 4.0 « Politique de fins » - partie 4.3

Le directeur général présente le rapport portant sur la troisième finalité du Conseil *Vivre son identité communautaire, linguistique et culturelle*, et précise que cette année l'accent est mis sur le sentiment d'appartenance et de fierté envers sa communauté. Le directeur général détaille chaque item composant ce rapport comme suit :

- ◆ **L'avancement des projets** : le DSFNE a développé et utilise d'ores et déjà l'échelle de cheminement, il a également mis en place deux projets : « *Faites-nous tomber amoureux de votre école, de votre service de garde ou de votre région* » et les sorties éducatives « *40 km en communauté* »
- ◆ **Cueillette de données** : le directeur général poursuit avec la présentation de l'ensemble des sondages administrés et la période de l'année où ils sont administrés.
- ◆ **L'échelle de cheminement et niveau des écoles du district** : le directeur général présente les premières données touchant à l'auto-évaluation des écoles du DSFNE sur l'échelle de cheminement. Le directeur général donne des exemples concrets de voie d'amélioration pour les écoles et informe le Conseil que la moyenne des 34 écoles du DSFNE se situe au niveau 2 et que la cible pour juin 2022 est d'atteindre le niveau 3. Il met en avant les évidences du bien-fondé de l'échelle de cheminement avec le support d'un graphique issu du sondage *Capital humain* de Roger Blanchard.
- ◆ **Le projet « 40 km en communauté »** : le directeur général explique au Conseil le concept de ce projet qui est actuellement en application dans l'ensemble des écoles du district, qui consiste à mettre à la disposition des écoles un autobus scolaire subventionné par le district dans le but de faire des sorties éducatives ayant un impact communautaire et pédagogique dans les 40 km environ autour des écoles.
- ◆ **Le projet « Faites-nous tomber amoureux de votre école, service de garde ou de votre région »** : le directeur général conclut en exposant aux membres du Conseil les détails de ce projet dont l'objectif est d'engager les écoles et les apprenants à mettre en avant la culture francophone et leur amour de leur communauté, école et région.

Le Conseil s'interroge sur le pourcentage présenté dans le graphique démontrant que peu de jeunes souhaitent revenir dans la région Nord-Est à l'âge adulte. Le directeur général explique que ce graphique représente le souhait des 12^{ème} année lorsqu'ils sont interrogés via le sondage Capital humain, cependant ce graphique ne représente pas la réalité des retours en région Nord-Est. Il invite le Conseil à consulter le rapport 4.1 qui leur a été présenté lors de la réunion publique du 9 novembre 2021 dans lequel, ils seront en mesure de trouver l'ensemble des graphiques comprenant les données mentionnées.

MOTION 40, RÉOLUTION 06-9.2

**Le conseiller Robichaud propose
Appuyé par le conseiller Comeau**

**QUE soit approuvé, comme étant raisonnable, le rapport de vérification de la politique 4.0
« Politique des fins » partie 4.3, tel que présenté par la direction générale.**

Adoptée

10. Vérification du rendement du Conseil d'éducation

10.1 Rapport des comités

10.1.1 Comité des finances et des infrastructures

10.1.1.1 Budget d'exploitation du CED au 22 décembre 2021

Le porte-parole du comité des finances, le conseiller Chiasson présente le rapport financier du CED arrêté au 22 décembre 2021. Sur un budget total de 150 256 \$, les dépenses encourues en date du 22 décembre se chiffrent à 66 061 \$ ce qui donne un solde de 84 195 \$ à cette date. Le conseiller Chiasson précise qu'un budget excédentaire est à prévoir d'ici au 31 mars 2022 essentiellement dû aux économies liées aux activités ne pouvant se tenir en période pandémique.

MOTION 41, RÉOLUTION 06-10.1.1.1

**Le conseiller Chiasson propose
Appuyé par le conseiller Morais**

**QUE soit approuvé tel que présenté, le rapport financier du budget d'exploitation du CED
arrêté au 22 décembre 2021**

Adoptée

10.1.1.2 Budget d'exploitation du DSFNE

Le conseiller Chiasson cède la parole au directeur des services administratifs et financiers. Il présente le budget d'exploitation du DSFNE arrêté au 29 novembre 2021. Sur un budget total de 118 323 399 \$, les dépenses encourues en date du 29 novembre, mais également les dépenses prévisionnelles jusqu'au 31 mars 2022 se chiffrent à 118 248 237 \$ ce qui donne un solde excédentaire de 75 162 \$.

Le directeur des services administratifs et financiers précise que certaines tendances restent à être analysées et un nouveau rapport financier sera présenté au Conseil lors d'une prochaine réunion.

MOTION 42, RÉOLUTION 06-10.1.1.2

**Le conseiller Chiasson propose
Appuyé par le conseiller Gallant**

**QUE soit approuvé tel que présenté, le rapport financier du budget d'exploitation du
DSFNE arrêté au 29 novembre 2021, incluant les dépenses au montant de 118 248 237 \$,
reflétant un surplus de 75 162 \$.**

LE CONSEIL RECONNAIT LA CARRIÈRE DE MONSIEUR ÉLOI DOUCET

La présidente à laquelle se joint le Conseil souhaite souligner monsieur Éloi Doucet, directeur des services administratifs et financiers qui a fait ce soir, officiellement sa dernière présentation en réunion publique au Conseil, puisqu'il prend sa retraite au 31 janvier 2022. La présidente rappelle qu'Éloi a officié durant plus de 30 ans au sein du DSFNE et notamment dans les domaines des ressources humaines puis des finances. Éloi est un précieux conseiller et conciliateur qui a de grandes connaissances dans une telle diversité de domaines. Il a su être à la hauteur de la situation dans les différents domaines du district, bien qu'il n'ait pas seulement œuvré au sein du district, mais également auprès de sa communauté. Éloi est une personne aux valeurs affirmées et d'une grande culture générale entre autres grâce à son amour pour les voyages et la francophonie. Éloi est également un grand animateur, communicateur, et assurément un fin pédagogue. Mais avant tout, Éloi est connu pour son amour de la langue française, un ardent défenseur de la langue et des dossiers liés à la francophonie.

À l'aube de la retraite, le Conseil lui souhaite de profiter de son futur rôle de grand-papa pour la première fois et de profiter d'une excellente retraite bien méritée.

Éloi remercie le Conseil pour ce touchant hommage. Le Conseil actuel est d'une grande qualité, une sincère harmonie et unité s'en dégage. Éloi n'a jamais caché l'importance pour lui de la dualité des langues au Nouveau-Brunswick, et rappelle qu'il est primordial de faire valoir la place de l'éducation, de la francophonie et du rôle du Conseil aussi bien en tant que parent ou grand-parent, mais également auprès des parents des districts francophones.

Éloi croit fermement en sa région et rappelle qu'il est essentiel de s'occuper du Nord de la province en faisant valoir les artisans locaux, les beautés de la région, de la culture et de la communauté.

Le Conseil a eu l'occasion de connaître Éloi avec des opinions franches, directes et le professionnalisme qu'il a essayé de partager au mieux de ses connaissances et capacités.

10.1.2 Rapport d'évaluation des politiques

10.1.2.1 Politique 1.4 – Code de conduite des membres du CED

La présidente résume l'essence même de la politique 1.4 dont entre autres : que les membres du Conseil s'engagent à afficher une conduite exemplaire tout en respectant les valeurs du Conseil, qu'ils accordent une loyauté aux intérêts de la communauté tout en respectant l'article 33 du règlement provincial sur les conflits d'intérêts, qu'ils ne doivent pas exercer une autorité individuelle et qu'ils doivent respecter la confidentialité sur tout sujet considéré confidentiel.

10.1.2.2 Politique 2.4 – Délégation à la direction générale

La présidente mentionne dans son interprétation : que le conseil prescrit les responsabilités à la direction générale par l'entremise des politiques de fins et les limites de la direction générale selon toute interprétation jugée raisonnable, que le conseil s'attend à ce que la direction générale obtienne certains résultats qui touchent à l'ensemble des opérations de l'organisation selon la politique sur les finalités et que les limites de la direction générale viennent limiter l'autorité discrétionnaire qu'elle a dans l'exercice de ses pratiques et ses moyens pour atteindre les

finalités, enfin que le Conseil demande à la direction générale d'assurer le respect des normes de prévention des accidents et de réduction des risques dans le milieu de travail.

11. Renseignements

11.1 Rapport de la présidente

La présidente s'assure que l'ensemble des conseillers ont reçu son rapport. Elle ajoute qu'une réunion s'est tenue ce 11 janvier 2022 organisée par le ministre de l'Éducation ayant pour objectif de répondre aux préoccupations des Conseils d'éducation en lien avec la pandémie. Elle précise que le directeur général dans son point sur la mise à jour COVID-19 a fait le résumé des échanges ayant eu lieu lors de cette rencontre.

11.2 Correspondance

11.2.1 Dépôt du courrier de l'AFPNB – Remerciement pour la contribution

La présidente évoque le contenu de la lettre de l'AFPNB qui remercie le CEDSFNE pour le paiement de la cotisation d'adhésion de l'ensemble des CPAE du district.

12. Évaluation du déroulement de la réunion (tour de table)

L'ensemble du Conseil est satisfait du déroulement de cette rencontre. Chacun des membres du CED souhaite une excellente retraite au directeur des services administratifs et financiers et rappelle combien ils ont été heureux d'œuvrer aux côtés d'un grand homme passionné, professionnel et cultivé tel que monsieur Éloi Doucet. Les conseillers souhaitent la bienvenue au remplaçant de monsieur Doucet, monsieur Marc Thériault.

13. Parole au public et/ou correspondance reçue du public

La présidente demande à l'assistance s'il y a des questions.

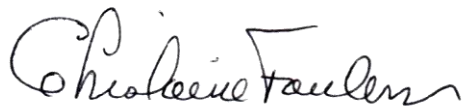
La question suivante est relevée :

◆ Y a-t-il des changements par rapport aux masques ?

Le directeur général invite le directeur des services administratifs et financiers à répondre à cette question. Ce dernier invite à consulter la référence en la matière à savoir la Santé publique. Cependant, il précise que les masques non médicaux peuvent encore être utilisés lorsque la distanciation est possible, dans le cas contraire il faut privilégier les masques dits « chirurgicaux ».

14. Levée de la séance

Le conseiller Robichaud propose la levée de la séance à 20h29.



Ghislaine Foulem
Présidente



Marc Pelletier
Directeur général et secrétaire du Conseil